



Paris, le 03 juin 2016

## Communiqué de presse

### Intempéries en France :

**« Tous les acteurs doivent se coordonner pour faciliter l'indemnisation des personnes sinistrées », Juliette MÉADEL**

A la demande du Premier ministre, en déplacement dans l'Essonne auprès des personnes sinistrées par les inondations, la secrétaire d'Etat chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MÉADEL, réunira lundi matin les assureurs pour assurer la coordination de l'indemnisation des personnes sinistrées. C'est en effet l'une des principales préoccupations pour les victimes dans tous les départements concernés.

Pour permettre aux habitants de retrouver leur domicile dans les meilleures conditions, Juliette MÉADEL souhaite que tous les acteurs soient coordonnés pour que l'indemnisation du préjudice subi par les inondations soit engagée le plus rapidement possible. A cet effet, elle réunira lundi matin les représentants des assurances.

La secrétaire d'État s'est rendue, aux côtés du Premier ministre, ce vendredi 3 juin, auprès des personnes sinistrées par les inondations dans l'Essonne. Elle s'est entretenue avec les victimes durement touchées par la montée des eaux pour leur exprimer la solidarité et la mobilisation, aux côtés des élus locaux et des associations, de l'ensemble des services de l'État. La priorité est de permettre aux habitants de retrouver leur habitation le plus rapidement possible. Juliette MÉADEL veillera à la qualité de la prise en charge de ces victimes dans la durée.

Juliette MÉADEL : « *La solidarité s'organise chaque jour pour prendre en charge les sinistrés qui ont parfois dû quitter leur habitation dans la précipitation. L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé aux côtés des élus locaux, des associations et des bénévoles. Dans plusieurs départements la décrue est constatée, ce qui permet à certains habitants de retrouver leur domicile. L'indemnisation ne doit pas constituer une épreuve supplémentaire : elle doit être simple et rapide.* »

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :

01 42 75 56 52 - [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)